

Règlement Prix D'Eclaron

Cette épreuve inscrite au calendrier de la FSGT se déroulera le Dimanche 18 Juillet 2023

Départ à 13 Heures Place Pelletier à Eclaron pour les enfants

Arrivée vers 14 Heures Place Pelletier à Eclaron

Départ à 14 Heures 30 Place Pelletier à Eclaron pour les adultes

Arrivée vers 16 Heures 30 Place Pelletier à Eclaron

Catégories concernées:

- 2,3,4,5, Moustiques, Poussins, Pupilles, Benjamins FSGT
- 1,2,3,4 et enfants UFOLEP
- Ouvert aux open 3, Access 1,2,3,4 U7, U9, U11, U13 FFC
- Cette épreuve sera ouverte aux licenciés FSGT, UFOLEP et FFC, munis de leur licence.

Circuit :

Le tracé comprends 2 circuit un de 4.5 Km pour les adultes et un de 700 m pour les enfants

- Les moustiques feront 1 tour du circuit Enfant soit 0,7 Km, les Poussins 2 tours du circuit soit 1,4 Km, les pupilles 6 tours soit 4,2 Km, et les Benjamins 10 tours soit 7 km
- Les catégories 2,3 FSGT feront 17 tours du circuit adulte soit 76,5 Km et les catégories 4,5 FSGT feront 13 tours du circuit adulte soit 58,5 Km
- L'arrivée Place Pelletier sera canalisée par des barrières.
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de la FSGT et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical:

- La protection civile sera présente sur place. Une convention a été prise avec eux

Assurance et responsabilité:

- En FSGT les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- Tous les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du Comité FSGT. Cette police délivrée par le comité départemental FSGT, sera adressée un mois avant la date de l'épreuve à la préfecture.
- Le port du casque est obligatoire.
- Le port de gants est obligatoire pour les enfants
- Le braquet sera réglementé pour les enfants selon le règlement FSGT en vigueur

Récompenses :

- Des trophées, bouquets, seront remis aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve.
- Aucune prime en espèce ne sera attribuée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Nom, prénom et adresse du responsable de la course:

Antoine Langard
7 Rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Nom, prénom et adresse du club organisateur:

Cyclisme Bragard 52
7 rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Etablit le 30/03/2023



CYCLISME BRAGARD 52

Antoine Langard
7 rue Leblanc - 52290 ECLARON
Tél. : 06 01 17 03 40
cyclismebragard.cb52@gmail.com